



DEMANDE DE DEROGATION D'HORAIRE

Ce formulaire doit être adressé à :

OFFICE CANTONAL DE L'INSPECTION ET DES RELATIONS DU TRAVAIL
5, rue David-Dufour - Case postale 64 - 1211 Genève 8
Tél.: 022 388.29.29 – Mail : ocirt.dtr@etat.ge.ch

Les demandes doivent nous être communiquées au moins 2 jours ouvrables avant le début des travaux

Date de la demande :

Raison sociale :

Genre d'activité :

Adresse exacte : NPA/Lieu :

Téléphone : Fax :

E-Mail : :

Secteur / Partie d'entreprise concernée :

Lieu où les travaux seront effectués :

Dérogation sollicitée (remplir un formulaire par type de dérogation) :

- Travail de nuit (art.17 LTr) (de 23h00 à 06h00)
Les travailleurs occupés pendant un minimum de 25 nuits par an ont droit, à leur demande, à un examen médical et aux conseils qui s'y rapportent. (art. 44, alinéa 1 OLT 1)
- Travail du dimanche ou jours fériés (art. 19 LTr) (du samedi 23h00 au dimanche 23h00)
(Les travailleurs ne peuvent être occupés le dimanche/jour férié sans leur consentement)
- Travail en équipes- - travail de nuit (art.17 LTr, 34 OLT1)

- Travail continu (art.24 LTr)

Veuillez indiquer les intervalles de nuit et du dimanche définis par l'entreprise (art. 10 al 2 et 18 al 2 LTr)

Joindre les plans d'équipes (voir les modèles sur le site du SECO : [Plans d'équipes \(admin.ch\)](#))

Avez-vous obtenu le consentement individuel de chaque travailleur :

Oui

Non

MOTIFS DE LA DEMANDE (Merci d'expliquer de manière circonstanciée les raisons pour lesquelles les travaux projetés ne peuvent absolument pas être effectués durant les périodes non soumises à autorisation (du lundi au samedi, de 06h00 à 23h00). Un exposé des motifs précis et détaillé est une condition nécessaire à l'examen de la présente requête) :

.....
.....
.....
.....
.....

Horaires de travail faisant l'objet de la demande :

Date(s) (Jours ou périodes)	Nombre de travailleurs concernés par la demande		Horaire(s) prévu(s) (Exemple : 14h - 18h // pause // 19h - 24h) Si travail en équipes, préciser l'horaire de chaque équipe
	Employé-e-s	Jeunes gens de moins de 18 ans	
(Exemples : 16,18,20 juillet ou du 16 au 17 juillet 2022)
.....
.....
.....
.....

Nombre de jour(s) / nuit(s) touché(s) par la demande :jour(s)nuit(s)

Horaire contractuel des travailleurs concernés par la demande :heures par semaine réparties sur jours

Les travaux sont-ils susceptibles d'être bruyants et/ou d'incommoder le voisinage ? oui non
Si oui, les prescriptions de l'inspection des chantiers du DT (tél.: 022 546 64 80) devront être respectées.

**Pour les entreprises étrangères, avez-vous rempli les formalités d'annonce et/ou
d'obtention des autorisations de séjour pour vos travailleurs détachés ?** oui N° d'annonce :
non
(Pour de plus amples renseignements : <http://www.ge.ch/> - Tél.: 022 388 29 29 – Mail : ocirt-sst@etat.ge.ch)

Timbre de l'entreprise :

Le soussigné certifie que les informations données sont exactes
Nom et signature de la personne responsable

Préavis de l'inspection des chantiers :

	La présente demande ne vaut que pour les travailleurs occupés par l'entreprise mentionnée ci-dessus Pour obtenir un permis prévu par la loi, l'employeur présentera à temps une requête motivée et accompagnée des pièces nécessaires (Art. 49 LTr).
---	---